



Bruxelles, le 25 février 2015
(OR. fr)

Dossier interinstitutionnel:
2013/0371 (COD)

6375/1/15
REV 1

CODEC 219
ENV 67
MI 100
IND 22
CONSOM 34

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages pour réduire la consommation de sacs en plastique légers à poignées (première lecture) - Adoption a) de la position du Conseil b) de l'exposé des motifs du Conseil

1. Le 5 novembre 2013, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet ¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 26 février 2014 ².
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 16 avril 2014 ³.
4. Lors de sa 3363ème session du 17 décembre 2014, le Conseil "Environnement" est parvenu à un accord politique sur la position du Conseil en première lecture concernant la directive susmentionnée ⁴.

¹ doc. 15845/13.

² JO C 214 du 08/07/2014, p. 40.

³ doc. 9044/14.

⁴ En conformité avec la lettre du 25 novembre 2014, adressée par le président de la commission de l'environnement du Parlement européen au président du Coreper, le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture sans amendements.

5. Le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil:

- d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 5094/15 et l'exposé des motifs figurant dans le document 5094/15 ADD 1;
- de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum à la présente note.
